

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - ∘ Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunions du Conseil Municipal du 2 mars 2023

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023



Le 2 mars 2023 se sont tenues deux réunions du Conseil Municipal, Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Noël Laurencier est arrivé vers 18h45.

Aurabelle Pesquet était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Jean-Sébastien Piel était absent, représenté par Frank Bernard.

Nathalie Tranaud était absente, représentée par Yoann Balestrat.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022
- lère Réunion du Conseil :
 - <u>Débat d'Orientations Budgétaires 2023</u>
- <u>2ème Réunion du Conseil</u> :
 - Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2023
 - ∘ Adhésion ABF 2023
 - ∘ Adhésion − APMAC 2023
 - <u>Demandes de subventions au Département et à l'Etat concernant diverses opérations Mission ACFI CDG 87</u>
 - o Mission d'inspection en matière de Santé et de Sécurité
 - Convention d'organisation et d'intervention autour du projet du

- sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane
- Signature de bail à construction Commune de Saint-Junien /
 SAS Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros CHMP
- Remerciements
- ∘ <u>Décisions du Maire</u>
- Questions Diverses
- Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Patrick Lombard, décédé 10 jours plus tôt. Membre du Parti socialiste, il était candidat sur la liste majoritaire aux dernières élections. Il souhaite que soit adressée une pensée pour lui et pour son épouse.
- <u>L'ordre du jour étant épuisé</u>, <u>Pierre Allard annonce la clôture</u> de la séance à 19h31.

(Note du rédacteur : Étant moi-même absent à ce conseil, le compte-rendu est fait à partir de l'enregistrement et des commentaires de mes colistiers.)

Début de la séance à 18h30, la première réunion est dédiée au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires).

Avant de passer à l'ordre du jour, Pierre Allard voulait indiquer que Bernadette Buisson, conseillère municipale élue en 2001, en 2008 et en 2014, était décédée le 1er janvier 2023 à Limoges. Il lui rend hommage au nom du conseil municipal et, à sa mémoire, il demande d'observer une minute de silence.

Ensuite, Michèle Brennac a pris la parole pour indiquer à quel point elle avait apprécié l'accueil qui lui avait été fait depuis qu'elle avait eu la chance de rejoindre cette assemblée il y a quelques mois suite à un événement malheureux.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (Réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2022).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

lère Réunion du Conseil :

Débat d'Orientations Budgétaires 2023



Ci-dessous le document de base au débat.

DOB 2023 commune de saint junien

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur les orientations budgétaires, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Stéphanie Fourgeaud, directrice générale des services (DGS) de la commune, prend la parole pour présenter le document, en reprenant pour la plupart les textes et informations y figurant.

Un point important est la hausse de 7,1% au niveau national de l'indice IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé), à partir duquel sont notamment calculés les impôts fonciers. Cela aura pour conséquence une augmentation de 490 000 euros de recettes foncières supplémentaires pour la commune sans modification des taux.

Yoann Balestrat prend ensuite la parole :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Les éléments qui nous ont été clairement présentés ne peuvent que nous conduire à souhaiter une refonte du mode de financement des collectivités territoriales afin de garantir pleinement le principe de libre administration. Car, en matière de ressources, au-delà même du volume, qui est une problématique majeure, se pose la question des leviers ou plutôt de l'absence de leviers que nos collectivités peuvent activer.

En matière d'investissement, vous le savez, notre groupe soutiendra les projets qui s'inscriront dans les objectifs que nous ne cessons de défendre, à savoir le respect de l'environnement et la justice sociale. Préparer l'avenir, un avenir serein, se joue maintenant. Personne ne peut nier les effets rapides et brutaux du réchauffement climatique dûment établi par la communauté scientifique internationale. Les désastres s'enchaînent : mégafeux, canicules répétées, grêles inédites, inondations et aujourd'hui sécheresse hivernale. Il nous faut urgemment agir, à tous les niveaux. C'est pourquoi la préservation de la nature, la lutte contre l'artificialisation ou encore la sobriété énergétique doivent être des axes prioritaires de la politique d'investissement. Notre commune, malgré le contexte financier contraint, doit être au rendez-vous de ce défi.

Je vous remercie.

Pierre Allard confirme que l'on est tous sur la même longueur d'onde concernant le financement des collectivités. Sur le reste, il indique que nous serons plus ou moins d'accord selon les dossiers qui seront présentés. Tout dépend ce que l'on entend par artificialisation des sols, il dit qu'on ne sera pas forcément d'accord si on parle de ne faire aucune construction, que la question peut se poser pour les constructions qui sont conçues pour limiter l'impact sur l'environnement. Mais ces discussions viendront le moment venu.

La conseil prend acte que le débat s'est tenu et Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 18h57. La deuxième séance peut être ouverte.

2ème Réunion du Conseil :



Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2023

Considérant le besoin des associations ayant signé des conventions de financement pluriannuel avec la commune tel que la loi l'impose :

- Soit parce que la saison sportive est déjà entamée
- Soit parce que le budget de l'association repose sur le financement municipal
- Soit que leur action est continue alors que leur financement est lié à des crédits d'Etat mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de l'année en cours

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins e trésorerie des associations ci-après :

- L'ASSJ Rugby 21 250 €
- L'ASSJ Football 5 500 €
- Le Roc ASSJ 23 750 €

Voté à l'unanimité.

Adhésion - ABF 2023

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la

collectivité à l'Association des Bibliothécaires de France (260€ pour 2023).

CM-2023-03-02-1

Voté à l'unanimité.

Adhésion - APMAC 2023

Comme l'an dernier, il est proposé de valider l'adhésion à l'association APMAC Nouvelle-Aquitaine pour le prêt ou la location de matériel de scène et éclairages spécifiques, ceci pour un coût d'adhésion de 120€ pour l'année civile en cours.

CM-2023-03-02-2

Voté à l'unanimité.

Demandes de subventions au Département et à l'Etat concernant diverses opérations Mission ACFI — CDG 87

Un certain nombre de projets d'investissement qui pourraient être programmés en 2023 seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local et/ou du fonds vert et du Département au titre des contrats territoriaux départementaux.

- Réaménagement de la place Lacôte : total des dépenses 134 400 €, subventions demandées 104 080 € (77,5%)
- Création d'un assainissement autonome sur le site de la base nautique au site Corot : total des dépenses 28 405 €, subventions demandées 17 043 € (60%)
- Remplacement des menuiseries du Palais des Sports : total des dépenses 70 920 €, subventions demandées 42 552 € (60%)
- Création d'un préau à l'ALSH : total des dépenses 93 388,61 €, subventions demandées 56 033,16 € (60%)
- Création d'un bassin de récupération d'eau de pluie aux serres municipales et centre technique municipal : total des dépenses 12 673,47 €, subventions demandées 10 138,76 € (80%)
- Relampage des équipements sportifs : total des dépenses 310 000 €, subventions demandées 246 000 € (79,30%)
- Informatisation des établissements de premier degré et de la mairie : total des dépenses 21 476,20 €, subventions demandées 10 738,10 € (50%)

Le détail dans le texte de la délibération : CM-2023-03-02-3

Frank Bernard prend la parole au sujet du projet d'assainissement autonome à la base nautique du site Corot. Il indique que nous ne pouvons qu'approuver ce projet qui concerne les sanitaires installés il y a quelques années dans une grange. Cela nous permet de lever quelques réflexions sur ces sanitaires. D'une part, ils ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Mais la plupart du temps, ils ne sont accessibles à personne puisque la grange est fermée à clef. Nous suggérons que l'on profite de ce projet d'assainissement pour créer de véritables toilettes publiques sur le site, intégrées et aux normes. Même si l'on n'en est qu'aux demandes de subventions, il n'est jamais trop tôt pour réfléchir à un projet.

Le Maire indique qu'une fois qu'on sera certain du financement du projet d'assainissement, la commission discutera de ce qui pourra être fait.

Frank demande si on peut également évoquer la situation de l'assainissement des autres bâtiments le long de la Glane en aval du site Corot. Le Maire répond que ce sera abordé par la commission idoine de la CCPOL.

Frank demande également des précisions au sujet du préau à l'ALSH pour vérifier que les travaux de terrassement ne risquent pas de toucher une zone archéologiquement sensible (dans ce cas, des fouilles seraient indispensables). Le Maire indique que les services de l'Etat donneront un avis sur le dossier.

Voté à l'unanimité.

Mission d'inspection en matière de Santé et de Sécurité

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité en vertu de l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

- soit passer convention à cet effet avec le Centre départemental de gestion
- soit désigner, après avis du Comité social territorial leur propre agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité.

En effet, l'article L.812-2 du Code général de la Fonction publique donne la possibilité au Centre départemental de gestion d'assurer le contrôle des conditions d'application des règles de santé et de sécurité par la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection des collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande. Les collectivités et établissements publics participent alors aux frais de mise en œuvre de cette mission qui dorme lieu à un remboursement au Centre de gestion de la Haute-Vienne.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le service

prévention des risques professionnels du CDG 87 et de l'autoriser à signer avec ce dernier la convention qui en régit les modalités de mise en œuvre.

Voté à l'unanimité.

Convention d'organisation et d'intervention autour du projet du sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane

Réalisé entre mai 2017 et janvier 2018, la déconstruction du barrage du Gué Giraud, ancienne réserve d'eau brute pour la production de l'eau potable de la ville de Saint Junien, a laissé réapparaitre le cours de la rivière de la Glane.

Les collectivités s'étaient également engagées à définir un plan de gestion du site et aménager un sentier d'interprétation pour retracer l'histoire de ce lieu. Pour la mise en place du sentier, le SABV et la commune doivent renouveler une convention d'organisation et d'intervention autour du projet du sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane.

Dans l'attente d'un nouveau projet de passerelle en amont du site qui permettrait une boucle, ce sentier d'interprétation comportera un panneau d'accueil, la sécurisation du site, des aménagements à l'intérieur des bâtiments, des aménagements pour faciliter les cheminements en zones humides sans les dégrader, 8 stations d'explication avec de multiples arrêts et sujets abordés.

Plus de détails dans la délibération : CM-2023-03-02-4

Frank demande si le projet de sentier d'interprétation évoqué est déjà bouclé ou si des aménagements sont encore possibles. Le Maire précise que des améliorations pourraient être apportées, mais à un niveau mineur. Dans une optique de promotion de l'aspect historique des lieux, Frank demande à ce que les sites de Château-Morand et du Châtelard soient mis en valeur (éventuellement en-dehors de ce dossier). Thierry Granet se félicite du renouvellement de la convention avec le SABV et souligne l'investissement tout particulier de Claude Balestrat dans le projet de sentier d'interprétation. Il confirme l'aspect historique de Château-Morand. Il indique qu'un panneau sur le site de Château-Morand a été ajouté au projet du sentier. Quelques points seront finalisés en commission. Claude Balestrat précise à son tour certains points liés au projet.

Alex Gerbaud ajoute que ce sera bien une mise en lumière du patrimoine naturel de Saint-Junien et donne quelques informations sur la mise en valeur touristique du site.

Voté à l'unanimité.

Signature de bail à construction — Commune de Saint-Junien / SAS Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros -CHMP

Il est proposé d'émettre un avis sur le projet de barrage, d'approuver le principe d'une location à longue durée sur le principe d'un bail à construction, et de louer selon ce principe pour une durée de 99 ans moyennant un loyer annuel minimum égal à 6% du chiffre d'affaire réalisé sur ce site.

Exposé préalable valant note de synthèse pour projet délib signature bail à construction herbrecht

CM-2023-03-02-5

Yoann prend alors la parole :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il s'agit d'un projet pertinent et, tout simplement, de bon sens, a fortiori dans le contexte énergétique actuel, puisque l'infrastructure existe et ne demande qu'à revivre. Cependant, notre groupe a déjà signifié son regret quant au mode juridique employé. À la place d'un bail à construction, qui est une forme de privatisation temporaire, nous aurions préféré une délégation de service public, ce qui a été le choix fait pour le réseau de chaleur et pour le crématorium.

Par ailleurs, la durée du bail — près d'un siècle — nous paraît très longue, même s'il faut une durée suffisante eu égard au montant de l'investissement requis. De plus, nous aurions préféré un loyer progressif, avec un pourcentage qui augmente en fonction du chiffre d'affaires, car en pareils cas, les loyers fixes appliqués iraient de 4% à 10% dans les autres collectivités selon les informations qui nous ont été données en commission. Il faudrait donc voir si le porteur du projet serait d'accord avec cette proposition qui peut être favorable aux deux parties.

En conclusion, pour notre groupe, c'est un bon projet dont les modalités de mise en œuvre ne nous satisfont pas pleinement.

Le Maire ne veut pas reprendre les différentes explications qu'il a déjà données. Au niveau du pourcentage variable ou non en fonction du chiffre d'affaires, il indique que la progressivité indique que l'on perd dans certains cas même si on gagne dans d'autres, et qu'un pourcentage fixe du chiffre d'affaires permet de s'assurer d'un bon pourcentage. (Note du rédacteur : il ne répond pas à la première partie de l'intervention au sujet de la délégation de service public. Certaines communes sont même allées jusqu'à un gestion en régie et sont tout à fait satisfaites...)

Voté à la majorité, notre groupe (5 personnes) s'abstenant.

Remerciements

Remerciements envoyés à la Mairie :

- Mme COMBROUZE Elisa remercie la municipalité pour lui avoir permis de faire son stage au sein de la micro-crèche.
- M. QUEFELEC-KOMENDARCZYK Wesley remercie la municipalité pour lui avoir permis de faire son stage au sein de la Médiathèque.
- M. le Maire d'Oradour sur Glane remercie la municipalité pour le prêt de matériel au moment de l'hommage à Robert Hébras.
- Le comité Départemental de Basket Ball du 87 remercie la municipalité pour la mise à disposition du palais des sports pour la 20e édition de la fête de Noël du basket.
- L'union local CGT St-Junien remercie la municipalité pour le prêt d'une salle.
- M.FOUGERES Philippe remercie également la municipalité pour le prêt d'une salle.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions-20230302-1

Ouestions Diverses

Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Patrick Lombard, décédé 10 jours plus tôt. Membre du Parti socialiste, il était candidat sur la liste majoritaire aux dernières élections. Il souhaite que soit adressée une pensée pour lui et pour son épouse.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19h31.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023



L'artificialisation des sols a été un gros sujet de ce conseil.

Le jeudi 8 décembre 2022 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Yoann Balestrat était absent, représenté par Nathalie Tarnaud.

Hervé Beaudet était absent, représenté par Philippe Gandois.

Nadège Coucaud était absente, représentée par Pierre Allard.

Didier Lekiefs était absent, excusé.

Jayce Piel était absent, représenté par Frank Bernard.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022
- lère Réunion du Conseil :
 - Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- 2ème Réunion du Conseil :
 - Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2023
 - ∘ Adhésion ABF 2023
 - ∘ Adhésion − APMAC 2023
 - <u>Demandes de subventions au Département et à l'Etat concernant</u> diverses opérations Mission ACFI CDG 87
 - <u>Mission d'inspection en matière de Santé et de Sécurité</u>
 - Convention d'organisation et d'intervention autour du projet du

- sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane
- Signature de bail à construction Commune de Saint-Junien /
 SAS Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros CHMP
- Remerciements
- Décisions du Maire
- Questions Diverses
- Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Patrick Lombard, décédé 10 jours plus tôt. Membre du Parti socialiste, il était candidat sur la liste majoritaire aux dernières élections. Il souhaite que soit adressée une pensée pour lui et pour son épouse.
- <u>L'ordre du jour étant épuisé</u>, <u>Pierre Allard annonce la clôture</u> de la séance à 19h31.

(Note du rédacteur : Étant moi-même absent à ce conseil, le compte-rendu est fait à partir de l'enregistrement et des commentaires de mes colistiers.)

Début de la séance à 19h00.

Par rapport à l'ordre du jour envoyé, la délibération « Attribution du marché concernant l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) multi-enjeux » a été annulée car des réponses n'ont pas été reçues à temps.

Clémence Pique (Note du rédacteur : placée à côté des élus de la majorité et plus à sa place habituelle.) demande la parole :

Monsieur le Maire, mes cher-e-s collègues,

Si je suis devenue élue, c'est pour travailler pour l'intérêt général, pour les citoyens et les citoyennes de Saint-Junien, et j'aimerais pouvoir dire au bout de mes 6 ans de mandat que j'ai contribué notamment à la transition écologique de la commune et à faire vivre la démocratie. Or actuellement, il ne m'est pas possible de me consacrer à ces objectifs, non pas parce qu'ayant été élue sur la liste Énergie citoyenne j'aurais des difficultés à travailler avec la majorité, bien au contraire. Non, les difficultés que je rencontre viennent de mon propre groupe, où un fonctionnement autoritaire, avec les opinions de certains

érigées en vérités absolues, ne permet ni le débat ni la réflexion. Parce que j'exprime des avis et opinions non conformes en tous points à ce que certains ont décidé, j'ai bien trop souvent rencontré des réactions de refus de m'écouter voire de me laisser m'exprimer, le tout dans une animosité à mon égard qui n'a fait que croître au fil du temps. Parce que je souhaite pouvoir prendre des décisions, notamment pour les votes des délibérations, à la suite d'un échange d'idées et d'un vrai débat, plutôt que de céder à ceux qui estiment avoir raison (car c'est cela qu'à Énergie citoyenne on appelle consensus...), j'ai entendu ma place au sein du groupe être sans cesse remise en question.

De plus, je ne vois pas ce que peut apporter à la vie démocratique un groupe qui a déclaré être un groupe de proposition et pas d'opposition, mais qui désormais recherche autant que possible la confrontation avec la majorité sans pour autant apporter d'alternatives valables. Participer concrètement à la vie de la commune se fait en contribuant aux projets discutés dans les commissions et les groupes de travail et en y défendant ses idées de manière ï, plutôt qu'en faisant des déclarations en conseil municipal.

C'est pour ces raisons que je quitte le groupe Énergie citoyenne, et je siégerai désormais au sein du conseil municipal en tant qu'élue indépendante. Je précise d'ailleurs que les élus d'Énergie citoyenne voulaient qu'en quittant leur groupe je démissionne également de mon mandat d'élue, estimant que leurs convictions personnelles à ce sujet avaient plus de valeur que les principes républicains régissant le statut des élus ; bien évidemment je n'ai pas cédé à leurs pressions. Quitter un groupe politique ne signifie pas démissionner du conseil municipal.

Pour conclure, comme le groupe Énergie citoyenne se targue de transparence, je leur remets dès maintenant le texte de mon intervention, afin que celui-ci puisse être publié en intégralité dans le compte-rendu qu'ils feront de ce conseil sur leur site internet.

Frank Bernard prend alors la parole pour dire qu'il ne pense pas que le conseil municipal soit le lieu pour un débat qui concerne le fonctionnement interne de notre groupe. Il regrette et dénonce ce qui a été dit, mais indique qu'il n'ira pas plus loin dans le débat ici. Le

Maire répond que le Conseil Municipal est un lieu ou s'exerce la démocratie et que chaque conseiller municipal, même élu sur une liste, est titulaire de son mandat et a la possibilité de s'exprimer.

Frédéric Dauvergne, navré de cette intervention basée sur des mensonges dit qu'il ne peut pas admettre ce qui a été dit ce soir. Il rappelle que notre groupe a toujours essayé de discuter avec Clémence et qu'il ne comprend pas comment nous en sommes arrivés là. Il lui dit qu'elle se trompe d'adversaire, que nous sommes toujours force de proposition, nous votons beaucoup de délibérations. Il ne se considère pas comme une force d'opposition. Il dit que notre groupe est un lieu de débat et qu'elle s'est ostracisée toute seule. Clémence répond qu'elle ne s'attendait pas à autre chose que des dénégations et des mensonges de la part de notre groupe. Elle tient à préciser que cela fait plus d'un an qu'elle signale qu'il y a des problèmes au sein du groupe et qu'il fallait donc avoir le dialogue avant. Elle dit qu'elle aurait aimé avoir d'autre solutions mais qu'elle n'avait que cette possibilité là. Elle indique qu'elle a bien eu des pressions, et prend comme exemple le dernier mail qu'elle a reçu où nous lui disions qu'elle n'avait plus de légitimité face aux électeur si elle quittait le groupe et qu'elle devait démissionner.

(Note du rédacteur : il n'est pas lieu ici de refaire le débat sur les problèmes avec Clémence Pique, mais nous avons fait un article à part, en guise de droit de réponse, que vous trouverez ici : <u>Droit de réponse</u> à <u>Clémence Pique</u>.)

Le Maire prend donc acte que Clémence siègera donc maintenant en qualité d'élue indépendante. Pour répondre à Frédéric sur le fait que nous sommes un groupe de proposition, il indique regretter, au vu des contributions dans les tribunes municipales et intercommunales, que nous ne soyons qu'un groupe d'opposition sans proposition. (Note du rédacteur : lorsque nous nous opposons sur un sujet, nous proposons toujours, lorsque cela est possible, une solution alternative. C'est cela être force de proposition. Je vous laisse juge à la lecture des différents articles de ce site et des tribunes, oui.)

Christophe Wacheux répond également à Frédéric en lui reprochant d'avoir dit à Clémence qu'elle se trompait d'adversaire. Il indique que c'est là le problème, car si nous sommes adversaires, nous ne pouvons pas être dans une opposition constructive. (Note du rédacteur : la notion d'adversité n'implique pas forcément une opposition systématique. Le sport est un bel exemple, et le rugby en tête, qu'on peut tout à fait être adversaires, se combattre, se respecter et faire une 3e mi-temps ensemble.)

Le réunion reprend :

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le <u>site de la Mairie</u>. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2022</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DM 2 budget général

Il est nécessaire de modifier le budget général pour augmenter les crédits prévus pour les amortissements d'un montant de 130 000 €.

CM-2022-12-08-2

DM 2 BG

Voté à l'unanimité

DM 1 budget lotissement

Il est nécessaire de faire une modification du budget lotissement pour des ajustements au titre des dernières ventes intervenues au cours de l'exercice 2022.

CM-2022-12-08-3

DM 1 lotissement

Voté à l'unanimité

Reversement de l'excédent du budget lotissement le Bois au bœuf au budget général

Les dernières ventes du lotissement enregistrées sur le budget 2022 ont permis de dégager un excédent de 12860,66€. Il est proposé que cela soit versé au budget général.

Voté à l'unanimité

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2023

Afin d'assurer la continuité des services, et en fonction des décisions retenues par les commissions municipales, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation, et au mandatement des dépenses d'investissement dans les limites prévues, soit 25% des crédits inscrits au budget 2022 déduction faite du chapitre 16 et des restes à réaliser. Le montant s'élève à 959 448 € (25% de 3 837 795 €).

Versement d'une avance sur la subvention annuelle allouée au CCAS

Afin de maintenir le fonctionnement normal du CCAS, il est proposé de verser une avance sur la subvention 2023 de 80 000 € en une seule fois au mois de janvier 2023.

Voté à l'unanimité

Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux.

Suite de la modification des commissions suite au départ d'Anne-Sophie Chazelle.

La nouvelle commission serait donc composée de :

- Pierre ALLARD
- Bernard BEAUBREUIL
- Hervé BEAUDET
- Eliane CROCI
- Thierry GRANET
- Lucien COINDEAU
- Christophe WACHEUX
- Nathalie TARNAUD
- Yoann BALESTRAT

(Note du Rédacteur : la page des <u>commissions municipales</u> a été mise à jour)

Voté à l'unanimité

Délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur de la commune — approbation du principe de la délégation de service public et de ses caractéristiques

Il est proposé de valider l'engagement de la procédure, suite à l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique.

CM-2022-12-08-6

Voté à l'unanimité

Le Maire précise que c'est une délibération très importante, surtout en considérant la situation énergétique actuelle, et que c'est une promesse de campagne qui est en train d'être réalisée.

Nathalie prend la parole pour reposer une question sur la localisation de la production de chaleur. Le Maire répond que le positionnement est toujours, pour l'instant, du côté de Bellevue de Glane, mais l'emplacement exact sera déterminé en fonction des réponses à l'appel d'offre.

Délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, conception, la construction, l'entretien — maintenance et exploitation d'un crématorium approbation du choix du délégataire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix de groupement OGF/ELYSIO INVEST dont OGF est mandataire solidaire en qualité de délégataire de service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien — maintenance et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la ville de Saint-Junien. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes, établi pour une durée de 35 ans à compter de la date de sa notification, à conclure avec le groupement OGF/Elysio Invest.

CM-2022-12-08-11

RAPPORT CHOIX DU DELEGATAIRE

<u>Projet de contrat – v. mise au point – 07.11.2022</u>

Les annexes ne sont pas jointes à ce compte-rendu mais sont disponibles au besoin.

Frank Bernard prend la parole pour demander si le lieu précis est envisagé pour la localisation. Le Maire répond que le lieu est situé sur la zone de Boisse. Frank indique que nous avons déjà indiqué notre accord sur la délégation de service public et que nous voterons cette délibération. Mais il précise que nous avons une réserve quand à la localisation. Le choix est situé dans la nouvelle zone d'activité industrielle de Boisse. Il nous semble que le lieu n'est pas le plus adapté pour assurer les conditions de recueillement qu'exige un tel lieu. Il était sans doute difficile de trouver sur Saint-Junien un tel lieu, et facilement accessible. Ce projet aurait peut-être pu être porté par la communauté de communes car il concerne l'ensemble des habitants de notre territoire. Il aurait peut-être été plus facile de trouver un terrain répondant aux nécessités de recueillement, de nature, d'éloignement et de facilité d'accès.

Pierre Allard répond que la CCPOL n'a pas les compétences pour porter ce type de projets. Le lieu a été vu également avec les opérateurs de pompes funèbres. La quiétude et la sérénité seront assurées. Il fait remarquer également que de nombreux crématoriums sont sur des zones industrielles, déjà pour des raisons de normes, mais aussi pour des questions de voisinage. Le lieu reste isolé dans cette zone industrielle et reste relativement au calme.

Voté à l'unanimité

Attribution accord-cadre concernant l'achat de fournitures scolaires et de matériel éducatif d'enseignement

Il est proposé de valider la signature d'un accord cadre sur l'achat de fournitures scolaires et de matériel d'enseignement. Suite à l'avis de la commission des marchés, il est proposé l'attribution à la société PGDIS, basée à Enval (65).

CM-2022-12-08-4

Voté à l'unanimité

Dérogation au repos dominical 2023 dans les établissements de commerce de détail

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail trois dimanches pour l'année 2023, correspondant à de fortes périodes d'activités commerciales à savoir le dimanche 17 décembre 2023, le dimanche 24 décembre 2023 et le dimanche 31 décembre 2023.

Plus de détails ici : CM-2022-12-08-5

Voté à l'unanimité

Signature de la convention PUP pour la viabilisation des terrains appartenant à la SARL SAFLIM par Monsieur FADIN Arnaud, sis au grand Boisse.

Pour reprendre une explication donnée lors d'un précédent conseil : lorsqu'il y a plusieurs parcelles devant être raccordées aux réseaux et appartenant au même propriétaire, comme c'est le cas pour un lotissement par exemple, il y a deux solutions pour le financement des raccordements (eau et électricité). Soit la commune finance les travaux de raccordement, et se fait rembourser au fur et à mesure de la vente des parcelles (ce qui peut être risqué si les ventes ne se font pas). Soit le propriétaire finance les travaux et la commune peut alors exonérer de taxe d'aménagement (la part communale) pendant 2 ans. Il est donc souvent plus sage pour les communes de recourir à la signature d'un PUP.

Dans le cas précis, il est également question de profiter du projet pour réaliser le réseau d'eaux usées pour créer celui du village Grand Boisse qui n'en a actuellement pas, avec un financement à 50/50.

CM-2022-12-08-7

Frank prend la parole. Les travaux d'assainissement rentrent bien dans le cadre d'un accord de PUP avec la commune. En revanche, les travaux d'assainissement du village de Boisse peuvent-ils s'inscrire dans un PUP? Le Maire indique que l'on profite de l'opération pour faire les travaux et que la commune ne paye que la partie concernant le village. Frank précise que l'assainissement relève de la compétence de la communauté de communes, et pas de la commune. La réponse est que le PUP est là pour dire combien va payer la société SAFLIM. Il est précisé que c'est une bonne opération en terme d'assainissement collectif puisque tout le secteur pourra être raccordé, ce qui n'est pas le cas actuellement, y compris pour les logements récents.

Frédéric demande des précisions sur le principe du PUP. Il est ainsi précisé que SAFLIM est celui qui participe au PUP en tant que lotisseur, mais que ce seront les propriétaires finaux qui pourraient être exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement pendant 2 ans.

Frédéric dénonce ensuite une nouvelle artificialisation des sols sur la commune et explique que c'est pour cela que notre groupe s'opposera à la délibération. Frédéric explique qu'il y a suffisamment de biens immobiliers sur la commune et qu'il faudrait orienter la politique d'urbanisme autrement que par une artificialisation des sols qui est déjà bien trop forte.

Le Maire demande alors si ce que veut notre groupe est que plus aucun terrain ne soit vendu sur la commune et qu'il faudrait ensuite aller aider les acheteurs potentiels privés pour qu'ils achètent leurs bâtiments. Frédéric répond que c'est une question de choix politique, que l'on peut aider les projets de rénovation, etc. Le Maire indique qu'en faisant le tour des agences immobilières de St-Junien, on lui répond que les biens ne restent en vente qu'une quinzaine de jours. Donc ne plus construire de nouvelles maisons c'est limiter le développement de la ville. Frédéric rappelle que la loi « Climat et Résilience » dit qu' »il faut réduire de moitié l'artificialisation des sols d'ici 2030 et de 100% d'ici 2050. Avec les projets en cours, on est loin de s'approcher de ces chiffres.

Le Maire répond que le problème est plus compliqué que cela et que ce n'est toujours pas validé par la région. Que pour l'instant, nous avons un PLU, qui ne sera modifié qu'une fois que le SCOT des 3 communautés de communes sera remis à jour. Il précise également qu'il ne faut pas empêcher les petits propriétaires terriens de profiter ou faire profiter leurs enfants de la seule richesse qu'ils ont : leur terrain. Il faut respecter le PLU, et il est préférable de faire un PUP pour s'assurer que les projets privés soient bien faits plutôt que de ne pas avoir un oeil dessus.

Frédéric précise qu'il ne veut pas empêcher les petits propriétaires terriens de vendre leurs biens, mais il dénonce que ces projets de lotissement détruisent les poumons verts de notre ville et sa bio-

diversité.

Nathalie voulait juste préciser qu'en regardant sur Internet les annonces d'agence, la première agence indique 110 biens à vendre sur la commune, et qu'elles n'en manquent pas. Le Maire dit qu'en discutant avec les agences la réponse n'est pas la même. Nathalie rajoute que depuis 40 ans, la population de Saint-Junien n'a presque pas bougée (en nombre), mais que la superficie habitable a doublé…

Alex Gerbaud (conseiller délégué au développement durable) prend ensuite la parole pour dire qu'il ne comprend pas notre position qui pousserait la ville a être une ville musée. Il ne veut pas d'une ville musée et contre cela, il faut l'aider à s'étendre pour répondre aux personnes qui veulent rejoindre notre commune. Il se demande si nous visons dans une cabane en bois (??) et ne comprend pas notre position... Frank répond que la ville évolue, mais que le modèle de la ville de demain n'est plus le modèle pavillonnaire en lotissement. C'est un modèle qu'il faut abandonner et même si ce n'est pas facile, il faut arriver à en sortir.

Christophe Wacheux indique ensuite qu'il reçoit toutes les semaines des demandes d'agences dans sa boite aux lettres pour vendre sa maison, preuve, selon lui, que les agences sont en manque de biens. Ensuite il dit qu'il ne croit pas que les modèles de lotissements soient finis. Il demande alors quelle solution au lieu des lotissements ? Frank répond qu'il n'a pas personnellement la réponse et que c'est un sujet qui dépasse largement le problème de la commune. Il sait que la commune a peu d'outils pour empêcher ce phénomène, mais qu'elle peut passer des messages. Et passer un accord avec un investisseur qui veut faire un lotissement n'est pas un bon message envoyé. Il y a des moyens pour ralentir l'artificialisation des sols, la réutilisation de sols déjà utilisés en est une.

Le Maire dit que les gens veulent des maisons individuelles, et qu'il faut leur répondre.

Voté à la majorité, les 5 votes de notre groupe étant contre.

Tableau des emplois

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois pour prendre en compte des avancements de carrière.

CM-2022-12-08-1

Voté à l'unanimité

Recueil des tarifs 2023

Il est proposé de valider les tarifs suivants : RecueilTarif2023

Éliane Croci prend la parole au nom des élus communistes au sujet des

tarifs de la restauration scolaire. Au regard du contexte actuel d'un monde inflationniste, elle indique ne pas trouver opportun la hausse de 6% des tarifs de restauration scolaire. Les communistes proposent de rester à une augmentation de 3%.

Pierre Allard entend, mais rappelle que cette augmentation de 6% représente moins de 3€ par mois, et reste loin de l'augmentation des prix des denrées alimentaires que la cantine subit (de l'ordre de 20%).

Les communistes veulent également proposer un tarif dégressif pour les familles ayant plusieurs enfants. Le Maire indique qu'il n'est pas contre que cela soit réfléchi en commission pour les tarifs de l'année prochaine.

Frédéric prend la parole pour demander des précisions sur le forfait fluides demandé aux associations. Il demande si parallèlement il va être demandé aux associations d'être responsables quand à la consommation énergétique lors de l'utilisation des salles. Il est répondu que c'est déjà le cas. Frédéric demande aussi s'il ne serait pas possible de simplement facturer la consommation réelle plutôt qu'un forfait.

Philippe Gandois répond que sur les fluides, le forfait ne concerne que les salles accueillant plus de 200 personnes. Il précise ensuite que si on devait facturer au compteur l'utilisation des fluides, la facture serait bien supérieure aux forfaits proposés et aucune association ne pourrait plus venir, par exemple, à la salle des congrès. Il a été également demandé aux associations d'éviter les nocturnes dans les stades, et l'éclairage a été baissé à 50%. Une étude est encours également pour remplacer les éclairages qui ne le sont pas encore en LED.

Voté à l'unanimité

Motion relative à la pérennité et au développement de la ligne SNCF « LIMOGES / ANGOULEME »

La motion a été présenté par l'ensemble du conseil, tous les groupes ayant travaillé dessus.

Eliane complète la motion en rappelant l'utilité des agents dans les gares lors de problèmes sur les lignes. Elle indique qu'il y a une manifestation à la gare de Limoges lundi 12 à 19:30, en association avec l'Association des Maires de France.

CM-2022-12-08-8

Voté à l'unanimité

Motion relative à l'accompagnement des enfants en situation de

handicap

La motion a été présentée par l'ensemble du conseil, tous les groupes ayant travaillé dessus.

CM-2022-12-08-9

Clémence Pique prend la parole pour indiquer qu'elle a travaillé en tant qu'AESH pendant 6 ans. Elle a refusé son dernier renouvellement à cause des conditions de travail qui ne font que se dégrader. Les emplois du temps ne sont pas fait en fonction de l'intérêt de l'enfant. Elle espère que le gouvernement va prendre la mesure de l'intérêt d'accompagner correctement ces élèves. L'inclusion des enfants en situation de handicap, c'est beaucoup de poudre aux yeux.

Pierre Allard dit que quand on regarde ce qu'il se passe dans les IME, la situation ne va pas s'arranger. Le suivi et l'accompagnement se dégrade.

Voté à l'unanimité

Remerciements

Remerciements envoyés à la Mairie :

- Le Club de Natation de Saint-Junien remercie la Municipalité pour l'aide apportée pour leur meeting régional des 15 et 16 octobre et pour l'accueil qui leur a été réservé.
- L'ASSJ Tir à l'Arc remercie la Municipalité pour l'aide apportée pour le Parcours France Indoor de tir des 28 au 30 octobre.
- L'atelier Garance remercie la municipalité pour la subvention attribuée.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-20221208

Questions Diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance et souhaite de bonnes fêtes à tout le monde .



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Proiets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Réunion Publique sur le Règlement Local de Publicité

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023

La délibération du Conseil Municipal du 3 février 2022 a lancé les démarches pour l'élaboration d'un nouveau Règlement Local de Publicité (RLP).

Vous trouverez toutes les informations sur le <u>site de la Mairie</u>.

Vous pouvez faire vos remarques sur le RLP à l'adresse <u>rlp@saint-junien.fr</u>. Une permanence est également disponible en mairie (voir le

lien ci-dessus) où l'on peut remplir un registre.

Dans le cadre de cette concertation, une réunion publique est organisée le lundi 19 décembre à 19h dans salle Amédée Burbaud (Palais des Sports). Le but de la réunion est de faire une présentation du diagnostic du RLP.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - Vie du groupe
 - ∘ <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - <u>Commissions municipales</u>
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

La Giboire, toute une histoire...

écrit par Yoann Balestrat | 5 mars 2023

Dans ce dossier spécial, vous trouverez :

- deux interventions de Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne » lors du conseil municipal du 10 novembre 2022 (le compte rendu de la séance est <u>disponible ici</u>);
- la réponse de notre collectif aux attaques de la majorité dans la presse ;
- notre tribune parue dans le magazine municipal de décembre 2022 ;
- des photos anciennes de La Giboire, cet endroit si particulier ;
- des documents liés à la vente du site (avis établis par le service des Domaines, PLU de St-Pierre d'Oléron).
- des liens vers des articles de presse

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous contacter !

Conseil municipal du 10 novembre 2022 Intervention concernant la désaffectation et le déclassement de La Giboire

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

La Giboire, ce n'est pas qu'un lieu ou un bien. La Giboire, c'est une idée, ou plutôt une ambition que l'on doit dans les années 1930 à l'Union Syndicale Ouvrière (l'USO), ce mouvement coopératif et populaire qui a forgé l'identité de notre commune.

La Giboire, c'est la colonie de vacances pour tous les enfants, quel que soit leur milieu social, permettant bien souvent de découvrir la mer pour la première fois ou d'appréhender un espace naturel bien différent du nôtre. Un projet moderne dont le principe — et non sa déclinaison concrète — est aujourd'hui encore d'une éclatante pertinence : les inégalités sociales se creusent de nouveau et la crise écologique est désormais là...

Il n'est pas question ici de dresser une description nostalgique, naïve et béate d'un « âge d'or » qui n'a sûrement jamais existé. Néanmoins, La Giboire a marqué des générations de petits du territoire partis « en colos » ou, plus tard, comme moi, en classe de mer. Il est nécessaire de bien sentir le poids de l'histoire et notre responsabilité.

Bien sûr, il y a une réalité que personne ne conteste ici : un patrimoine dégradé et des finances locales offrant peu de marges de manœuvre voire asséchées. Mais quelle réflexion collective avons-nous mené avant d'en arriver là, à la vente pure et simple ?

Notre groupe estime qu'il est indispensable de reporter à une séance ultérieure les différentes délibérations qui nous sont soumises afin de nous réunir, dans le cadre d'une commission ou d'un groupe ad hoc, pour travailler sur ce dossier. Car la conclusion que vous apportez aujourd'hui mérite d'être précédée d'une étude de différentes options portant aussi bien sur le contenu d'un éventuel projet que sur les modes possibles d'investissement et exploitation. Peut-être n'y a-t-il aucune autre hypothèse viable hormis celle que vous présentez. Ayons-en le cœur net, ensemble. Je terminerai avec les mots d'Annette Bigaud, séjours 51, 52 et 53, publiés dans Le Chercheur d'Or n°68 de janvier 2018 : « L'U.S.O. a été recyclée, La Giboire a brûlé et tombe en ruines, mais son souvenir est ancré dans la mémoire collective. Elle a permis à des générations d'enfants de milieu modeste de découvrir la mer, de jouir de vraies vacances, et venant des différents quartiers de la ville, de mieux se connaître. N'a-t-elle pas, ainsi, contribué à conforter l'âme saint-juniaude faite de solidarité et de partage ? »

Mes chers collègues, soyons à la hauteur de l'ambition qu'a eue Joseph Lasvergnas lorsqu'il a porté cette réalisation qui a fait et peut faire, évidemment de manière différente aujourd'hui, la grandeur de notre ville.

Je vous remercie.

Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne »

Conseil municipal du 10 novembre 2022 Intervention concernant la vente de La Giboire

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Nous l'avons dit précédemment, cette vente est, pour nous,

précipitée. Et les modalités de son déroulement nous interrogent.

Comme l'avait pourtant pointé notre collègue Anne-Sophie Chazelle lors d'un conseil municipal, le flou sur la mise en vente des biens communaux est total et La Giboire n'échappe malheureusement pas à la règle.

Qui pouvait savoir que le bien était en vente ? Aucune publicité réelle n'a été faite. A priori aucun panneau affiché sur place. Aucune annonce sur le site de la Mairie, sur les réseaux sociaux ou sur des sites dédiés consultés tant par les investisseurs professionnels que par les particuliers... Vraisemblablement aucune mission confiée à une agence immobilière ou à un office notarial. Ce n'est pas acceptable, tant en termes de transparence démocratique que d'efficacité économique. D'ailleurs, en l'absence d'une quelconque action de communication, comment la société CM Promotions, qui est en région parisienne, a-t-elle été informée de la mise en vente du bien ?

Outre l'intérêt éventuel de conserver, pour les générations futures, la propriété du site, quitte à en confier l'exploitation à un tiers privé — c'est par exemple ce que vous avez proposé de faire avec le Moulin Pelgros — nous ne pouvons qu'être surpris et même estomaqués par le prix de vente.

Bien sûr, vous allez nous dire que le montant est supérieur à l'avis des Domaines et que l'on fait peut-être même une affaire. Mais qui considère que 4 hectares sur l'Île d'Oléron, même contraints par un règlement local d'urbanisme qui restreint l'affectation du bien, peut valoir 185 000 euros ? Comment peut-on avoir une estimation des Domaines qui passe de 960 000 euros en 2016 à 185 000 euros en 2022 ? Certes, un incendie a eu lieu entre temps. Mais il n'aura échappé à personne que les prix de l'immobilier, en particulier dans les zones attractives comme le littoral, ont parallèlement flambé!

Manifestement, le prix, même fixé à 250 000 euros, est sousestimé. Oui, 250 000 euros pour 4 hectares sur l'Île d'Oléron, c'est peu ! Qui peut être d'accord avec ça ? Des agences immobilières de l'île sont tout autant interloquées et ont indiqué être en capacité de faire des estimations du site et trouver rapidement plusieurs investisseurs. C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à la vente et de procéder à plusieurs estimations par des agences avant de prendre une quelconque décision.

Enfin, s'il fallait encore vous convaincre, la société qui se porte acquéreur n'est, sauf erreur, pas un investisseurbâtisseur-exploitant. C'est une société immobilière qui ne va faire que revendre le bien. L'achèterait-elle pour ne faire aucun bénéfice ? Personne n'y croit!

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Yoann Balestrat au nom du groupe « Énergie citoyenne »

Énergie citoyenne répond aux attaques de la majorité municipale :

La Giboire, abus de pouvoir !

« Allégation insultante, procédé inique, allégation mensongère, totale absence d'idée, amnésie … », la majorité ne fait pas dans la nuance ! Dès qu'elle est prise en défaut, elle serre les rangs autour du chef et devient agressive. Place Auguste-Roche, on n'aime guère la contradiction, on n'admet pas la critique. Et pourtant …

Dans la vente de La Giboire, par exemple, qu'avons-nous dénoncé ? Que le maire sorte du chapeau une décision sur une question d'importance — la vente d'un bien communal historique — sans qu'elle ait été étudiée ni seulement évoquée une seule fois durant les deux années et demie écoulées depuis la mise en place de la municipalité actuelle.

C'est « un sujet très ancien » nous dit-on, qui a été traité lors de la précédente mandature. Mais c'est justement parce que le dossier est ancien (plus de dix ans!) qu'il nécessitait une réactualisation, une remise à plat, une large information ! Depuis 2015, les données ont changé, le contexte a évolué. D'ailleurs, lors du conseil municipal, Pierre Allard a appuyé sa longue argumentation sur des éléments nouveaux du dossier, voire très récents : par exemple, la forte et étonnante dévaluation de l'estimation du bien par le service des domaines ou le classement d'une

partie du site en zone inondable.

Sans préjuger de leur pertinence, pourquoi ces informations n'ont-elles pas été diffusées en amont du Conseil, afin de nourrir réflexion et débat en commission ? Le maire nous reproche notre suspicion sur les conditions de la vente, mais c'est lui qui la crée par son refus de nous communiquer les informations et de nous présenter le dossier. Nous représentons nous aussi la population de Saint-Junien et sommes chargés de défendre ses intérêts.

Placés devant cet ultimatum de devoir voter une délibération sans avoir les nécessaires explications et le temps du débat, nous avons proposé de la reporter. Il fallait la reporter ! En suspens depuis plus de dix ans, la vente de La Giboire pouvait bien attendre encore un mois ! Balayée d'un revers de main, notre demande n'a même pas été soumise au vote.

Défaut de démocratie aussi dans la manière de nous signifier que cette vente est la seule solution, qu'il n'y en a pas de meilleure, que c'est même une « aubaine pour les finances communales » ! Nous devons croire sur parole la majorité. Mais si nous avions eu le temps du débat, nous aurions pu avancer d'autres pistes qui semblent n'avoir pas été explorées et que nous n'avons pu évoquer en Conseil puisque le maire a clos la discussion en jugeant que trop de temps avait été consacré à cette question. Citons par exemple la vente aux enchères, la négociation avec la commune de Saint-Pierre d'Oléron sur les conditions du PLU, la concession de l'usage du bien plutôt que sa vente, le recours à des agences immobilières spécialisées dans la vente des espaces de loisirs...

Être majoritaire, exercer le pouvoir depuis longtemps, l'avoir exercé un temps sans opposition, tout cela a conduit l'équipe municipale à croire qu'elle seule peut avoir des idées, que toutes ses idées sont bonnes et ses projets incontestables. Non ! Refuser le débat, mépriser le groupe Énergie citoyenne, ne sont pas des moyens démocratiques d'exercer le pouvoir. D'autres dossiers sensibles sont à venir (Les Goulas) ; la population de Saint-Junien n'acceptera pas qu'ils soient traités — maltraités — comme celui de La Giboire.

PS: Quant à la phrase de Georges Orwell, utilisée pour dénoncer sournoisement nos propos, il aurait été honnête que les auteurs de l'article « Ce que vous devez savoir » la citent en entier. On aurait vu qu'elle s'applique aussi à leur propre discours. La voici, complète : « Le langage politique — et avec des variations cela est vrai de tous les partis politiques, des conservateurs aux anarchistes — est conçu pour donner aux mensonges des airs de vérité, rendre le meurtre respectable et faire passer pour solide ce qui n'est que du vent. » Revue Horizon, avril 1936.

Le collectif « Énergie citoyenne »

Tribune du P'tit Bonjour n°224 (décembre 2022)

La majorité a tiré un trait sur l'ancienne « colo ». Avec une manière de faire qui interroge.

- 1. Aucune réflexion collective : la vente n'a pas été discutée avec les élus en place avant d'être présentée en conseil municipal. « Circulez… »
- 2. Aucune vision politique : à l'heure où les inégalités sociales se creusent et la crise écologique est plus que visible, pourquoi ne pas porter l'ambition d'un projet innovant quitte à s'appuyer sur le secteur privé pour le financer ? « Circulez… »
- 3. Aucune publicité : pas une annonce de vente sur le site de la Mairie, sur les réseaux sociaux ou sur des sites spécialisés. Aucune mission confiée à une agence immobilière ou à un office notarial. « Circulez… »
- 4. Aucun intérêt économique : vendre 4 hectares sur l'Île d'Oléron au prix de 250 000 euros, c'est bradé ! Et ce, même si le PLU restreint la destination du site à un village de vacances. Pire, l'estimation des Domaines réalisée en 2022 fixait le montant à 185 000 euros. Incroyable mais vrai ! « Circulez… »
- 5. Aucune transparence : l'acquéreur n'est pas un investisseur avec un projet. C'est une société qui ne va faire que revendre le bien… plus cher évidemment ! « Circulez… »

Notre groupe va continuer de se mobiliser sur ce dossier.

Yoann Balestrat, Frank Bernard, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel et Nathalie Tarnaud.

Photos

(cliquez sur les photos pour les voir en taille réelle)



(si la vidéo ne se lance pas, vous pouvez aller sur le site de <u>Mémoire</u> <u>Filmique de Nouvelle-Aquitaine</u> pour la visionner)

Documents Utiles

Avis domaines 2010

Avis domaines 2014

Avis domaines 2016

PLU de la commune de Saint-Pierre d'Oléron

Articles de presse et de revues

Le Populaire du Centre :

- « <u>Le conseil municipal adopte une nouvelle fois la mise en vente de la Giboire</u> » 25 avril 2015
- « <u>Les anciens de la Giboire se sont retrouvés le 16 juin sur les lieux mêmes de leurs jeunes années</u> » 25 juin 2015
- « <u>Incendie dans l'ancienne colonie de vacances La Giboire à l'île</u> d'Oléron » – 13 août 2017
- « <u>L'ancienne colonie de La Giboire au centre des débats du conseil</u> municipal de <u>Saint-Junien</u> » 15 novembre 2022

Le Chercheur d'Or :

• Numéro 68 de janvier 2018

France 3 Limousin :

• <u>« 250 000 euros pour 4 hectares sur l'île d'Oléron, c'est</u> <u>surréaliste! » Le camp de vacances de la discorde</u> — 21 octobre 2023

Sud Ouest :

 « Que deviennent les anciennes colonies de vacances de l'île d'Oléron ? » – 22 août 2024



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

• Accueil - Actualités

- Actualités
- ∘ <u>Vie du groupe</u>
- ∘ Calendrier
- Vie des Conseils
 - ∘ <u>Comptes-rendus</u>
 - Commissions municipales
 - ∘ Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- Réflexions
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Merci Anne-Sophie et bienvenue Frank</u> ı

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023

Après deux ans et demi de mandat, **Anne-Sophie Chazelle**, pour des raisons familiales, a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et communautaire.

Nous tenions à la remercier pour son investissement dans notre groupe — qu'elle poursuivra autrement — et pour son engagement auprès de nos concitoyens et au sein de nos collectivités. L'eau, la gestion des déchets, la lutte contre l'artificialisation des sols, l'école de musique, le centre culturel La Mégisserie ou encore la circulation à vélo auront été parmi ses préoccupations majeures.

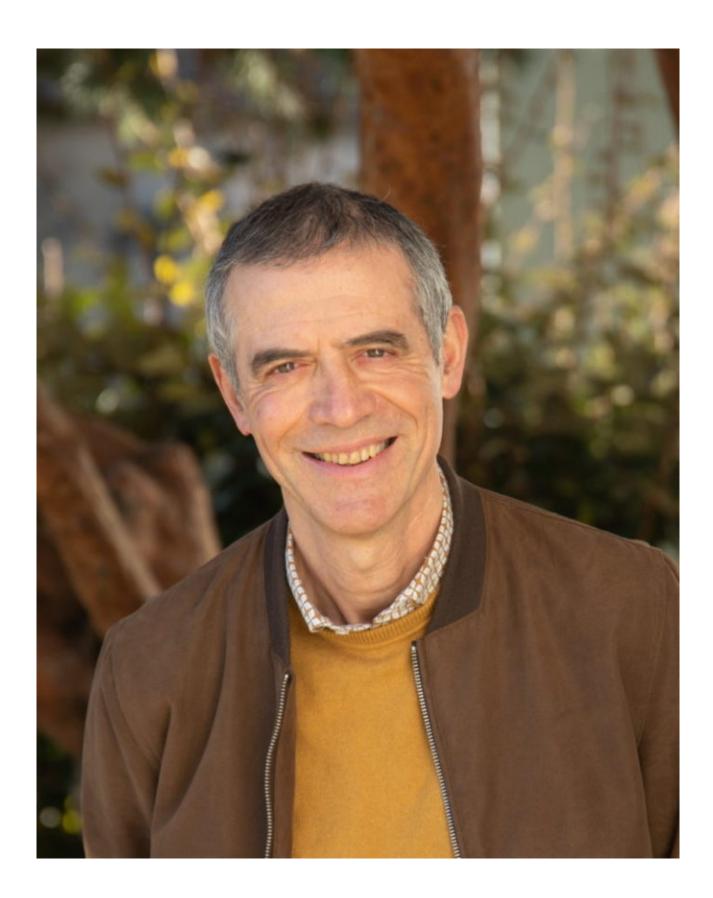
Anne-Sophie passe le relais à **Nathalie Tarnaud**, conseillère municipale, qui rejoint le conseil communautaire, et à **Frank Bernard** qui intègre le conseil municipal.

Professeur au collège Paul-Langevin aujourd'hui à la retraite, Frank préside la « Société des Vieilles Pierres », association qui se consacre au patrimoine de la région. Il considère que Saint-Junien dispose de nombreux atouts qui méritent d'être mis en valeur, notamment son environnement naturel, son identité historique et son patrimoine industriel.

Bien que spontanément peu enclin à s'investir politiquement, Frank

s'était pleinement retrouvé lors des dernières élections municipales dans la démarche initiée par notre **collectif** « **Énergie citoyenne** » et n'a cessé depuis d'en être l'un des membres actifs. Ancien joueur à l'ASSJ puis éducateur à l'école de **rugby**, Frank est prêt à entrer dans la mêlée !







Anne-Sophie Chazelle, Frank bernard et Nathalie Tarnaud

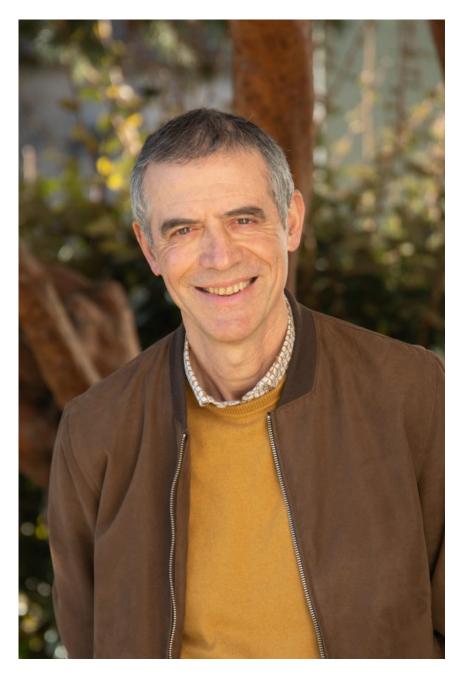


Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2022

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 5 mars 2023



Le jeudi 10 novembre 2022 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Laurence Chazelas était absente, représentée par Esther Rasoa-Fenosoa.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Christophe Wacheux.

Stéphanie Tricard était absente, représentée par Bernard Beaubreuil.

Aurabelle Pesqué est arrivée 5 minutes après le début de la séance.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022
- <u>lère Réunion du Conseil :</u>
 - <u>Débat d'Orientations Budgétaires 2023</u>

- 2ème Réunion du Conseil :
 - Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2023
 - ∘ Adhésion ABF 2023
 - ∘ Adhésion − APMAC 2023
 - <u>Demandes de subventions au Département et à l'Etat concernant diverses opérations Mission ACFI CDG 87</u>
 - Mission d'inspection en matière de Santé et de Sécurité
 - Convention d'organisation et d'intervention autour du projet du sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane
 - Signature de bail à construction Commune de Saint-Junien /
 SAS Centrale Hydroélectrique du Moulin Pelgros CHMP
 - Remerciements
 - ∘ Décisions du Maire
 - Questions Diverses
 - Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Patrick Lombard, décédé 10 jours plus tôt. Membre du Parti socialiste, il était candidat sur la liste majoritaire aux dernières élections. Il souhaite que soit adressée une pensée pour lui et pour son épouse.
 - L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 19h31.

Début de la séance à 18h30.

Cette réunion marquait les débuts de Frank Bernard au sein du Conseil Municipal. Pierre Allard lui donne donc la parole :

Monsieur le Maire, merci pour votre accueil,

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Quelques mots simplement pour vous dire que je suis très honoré de rejoindre le conseil municipal de Saint-Junien. Je ne crois pas utile de rendre hommage à Anne-Sophie Chazelle à laquelle je succède pour la simple et bonne raison que cela a déjà été fait ici même par Yoann Balestrat et par Monsieur le Maire.

Pour ma part, je m'efforcerai de participer aux travaux de cette assemblée de manière positive et constructive, avec pour guide, bien évidemment l'intérêt de la commune et de ses habitants. Et en ayant pour souci de défendre les intérêts des habitants de Saint-Junien, dans un esprit d'ouverture, d'entente, tout en restant fidèle, bien évidemment à mes convictions et aux idées du groupe auquel j'appartiens qui est représenté ici par Yoann Balestrat et mes 5 collègues.

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le <u>site de la Mairie</u>. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2022</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DM — Budget Camping

Il est nécessaire de faire une modification du budget camping pour des ajustements minimes.

CM-2022-11-10-1

<u>DM 1 C</u>

Voté à l'unanimité

Effacement de dettes

Il nous est proposé de valider l'effacement des dettes (pour un montant total de 7446,20€) telles que décrites dans le tableau ci-joint :

CM-2022-11-10-2

Voté à l'unanimité

Acceptation legs Lucien Salesse

Par courrier du 25 mars 2022, la commune a été informée du décès de Monsieur Lucien SALESSE le 16 septembre 2020 et qu'elle est légataire du quart indivis d'un ensemble de biens et de terrains aux termes d'un testament.

- Section AR n° 25 sis Route du Bas Moulin à Saint-Junien d'une superficie totale de 988 m2
- Section AX n° 13 sis Précoin d'une superficie totale de 630 m2
- Section AX n° 64 sis Précoin d'une superficie totale de 10 ha 21 a 00 ca

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le legs.

Frank Bernard prend alors la parole pour signaler que, si ce vaste terrain comprend des bâtiments en très mauvais état, il y a une maison très particulière qui comporte un grand intérêt architectural. Il demande s'il n'y aurait pas intérêt à, une fois que la commune sera en possession de ce bien, prescrire des mesures de protection, faire une analyse ou un diagnostic et voir ce qu'il serait faisable de faire pour conserver au mieux ce bien.

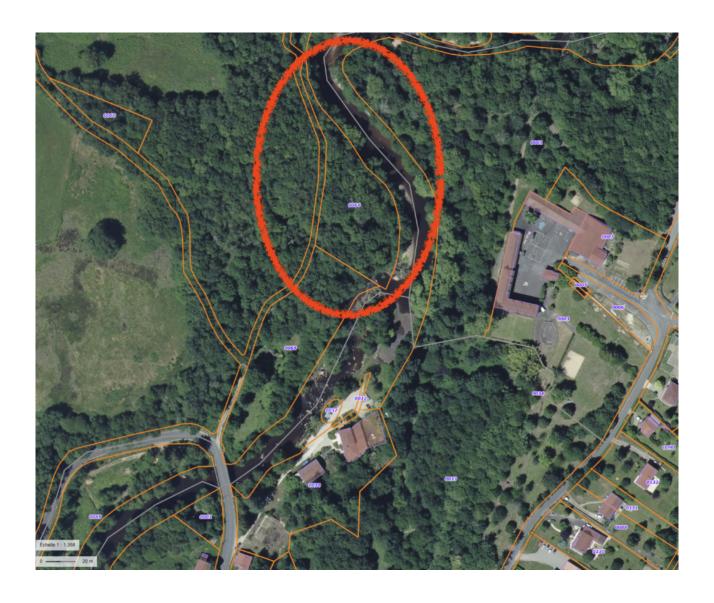
- M. Granet répond qu'il est d'accord avec la proposition, mais qu'il craint que le bâtiment soit dans un état vraiment terrible. Pour lui, même si on ne peut pas le conserver, il y a peut-être des éléments intéressants à récupérer.
- M. le Maire indique également qu'une fois les diagnostics faits, les délais administratifs sont tellement longs que les dégradations ne peuvent qu'empirer.

Voté à l'unanimité

Acquisition parcelle — Consorts Guéroux — CS 64 — La Basse Garde

Dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune a institué l'emplacement réservé n° 39 en vue de la poursuite de l'aménagement de la vallée de la Glane et protection du site de Château Morand. Cet emplacement réservé concerne notamment la parcelle cadastrée Section CS n° 64. Cete parcelle appartient à Madame GUEROUX Nathalie, nue-propriétaire, à Madame GUEROUX Mary-Gaëlle, nue-propriétaire et Monsieur GUEROUX Gérard, usufruitier.

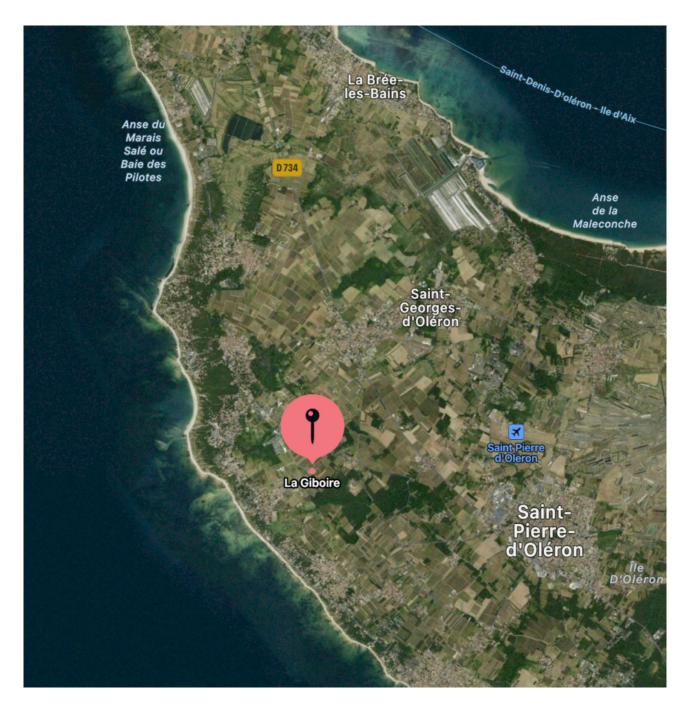
Suite aux négociations engagées avec les propriétaires, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée Section CS n° 64 d'une superficie de 4232 m2 au prix de 2 700 euros TTC.



Voté à l'unanimité

1- Constat de désaffectation de la propriété communale « La Giboire » — 17310 Saint Pierre D'Oléron

Étant donné que les parcelles cadastrées Section DX n° 1, 2, 3, 382 et 385 et Section DW n° 1, 2, 3, 4, 12, 13, 26 et 30 sises La Giboire — 17310 Saint-Pierre d'Oléron sont à ce jour intégralement sans aucun usage, ni occupées, ni utilisées et que les locaux sont à ce jour intégralement libérés, il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation de l'ensemble immobilier de La Giboire pour une superficie totale de 40 871 m2.



Yoann prend alors la parole :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

La Giboire, ce n'est pas qu'un lieu ou un bien. La Giboire, c'est une idée, ou plutôt une ambition que l'on doit dans les années 30 à l'Union Syndicale Ouvrière (l'USO), ce mouvement coopératif et populaire qui a forgé l'identité de notre commune.

La Giboire, c'est la colonie de vacances pour tous les enfants, quel que soit leur milieu social, permettant bien souvent de découvrir la mer pour la première fois ou d'appréhender un espace naturel bien différent du nôtre. Un projet moderne dont le principe — et non sa déclinaison concrète — est aujourd'hui encore d'une éclatante pertinence : les inégalités sociales se creusent de nouveau et la crise écologique est désormais là…

Il n'est pas question ici de dresser une description nostalgique, naïve et béate d'un « âge d'or » qui n'a sûrement jamais existé. Néanmoins, la Giboire a marqué des générations de petits du territoire partis « en colos » ou, plus tard, comme moi, en classe de mer. Il est nécessaire de bien sentir le poids de l'histoire et notre responsabilité.

Bien sûr, il y a une réalité que personne ne conteste ici : un patrimoine dégradé et des finances locales offrant peu de marges de manœuvre voire asséchées. Mais quelle réflexion collective avons-nous menée avant d'en arriver là, à la vente pure et simple ?

Notre groupe estime qu'il est indispensable de reporter à une séance ultérieure les différentes délibérations qui nous sont soumises afin de nous réunir, dans le cadre d'une commission ou d'un groupe ad hoc, pour travailler sur ce dossier. Car la conclusion que vous apportez aujourd'hui mérite d'être précédée d'une étude de différentes options portant aussi bien sur le contenu d'un éventuel projet que sur les modes possibles d'investissement et exploitation. Peut-être n'y a-t-il aucune autre hypothèse viable hormis celle que vous présentez. Ayons-en le cœur net, ensemble.

Je terminerai avec les mots d'Annette Bigaud, séjours 51, 52 et 53, publiés dans Le Chercheur d'Or n°68 de janvier 2018 : « L'U.S.O. a été recyclée, La Giboire a brûlé et tombe en ruines, mais son souvenir est ancré dans la mémoire collective. Elle a permis à des générations d'enfants de milieu modeste de découvrir la mer, de jouir de vraies vacances, et venant des différents quartiers de la ville, de mieux se connaître. N'a-t-elle pas, ainsi, contribué à conforter l'âme saint-juniaude faite de solidarité et de partage ? »

Mes chers collègues, soyons à la hauteur de l'ambition qu'a eue Joseph Lasvergnas lorsqu'il a porté cette réalisation qui a fait et peut faire, évidemment de manière différente aujourd'hui, la grandeur de notre ville. Je vous remercie.

Pierre Allard répond qu'il connait bien le site puisque sa mère a été l'une des premières à aller à cette colonie de vacances dans les années 30. Il entend tous les souvenirs autours de ce site, mais c'est un projet et une discussion qui durent depuis plus d'une dizaine d'années et que les élus présents autour de cette table ont donc largement eu le temps de réfléchir sur le sujet. À l'époque, des commissions municipales avaient travaillé sur le sujet et avaient pris des décisions. Ce n'était pas lié spécialement à des raisons financières puisqu'il n'y avait pas de difficulté à l'époque. Le système de colonie ne marche plus aussi bien qu'avant, quel que soit le lieu. Et la Mairie n'a pas les capacités financières de faire tourner une telle colonie, ni les moyens de trouver suffisament de familles capables de financer des séjours de 2 à 3 semaines.

Les PLUs (qui ont été attaqués en vain par diverses associations environnementales), validés en 2019, font que la colonie ne peut rester que colonie et ne peut pas changer de destination. Suite à la tempête Xynthia, le PPRN (Plan de Protection des Risques Naturels) en 2018 classe les 3/4 de la colonie en zone inondable, ce qui rend ces parties inconstructibles. Pour le reste du terrain, il est possible de reconstruire ce qui a été démoli. Mais s'il y a démolition sans reconstruction dans les 10 ans qui suivent, le terrain devient alors inconstructible. Ceci est très contraignant et rajoute aux difficultés de la Mairie sur la gestion de ce terrain et cette colonie.

Il indique que plusieurs offres d'achats avaient été proposées au sein du conseil avec des clauses suspensives qui ont conduit ensuite à ce qu'elles n'aient jamais abouti. CM Promotions qui fait l'objet de la délibération suivante, a fait une offre sans clause suspensive, ce qui la rend intéressante pour la collectivité. Il faut noter que chaque année, le bien nous coûte entre 5000 et 20 000 euros d'entretien minimum.

Il entend la nostalgie, de par son histoire familiale, mais il considère qu'il faut se concentrer sur des actions sur notre territoire. Le travail a été fait depuis de nombreuses années par des élus et il n'est pas nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier.

Je prends alors la parole pour dire que si j'entends le fait qu'il y ait eu des travaux dans les mandats précédents, et qu'il ne faut pas recommencer le travail à chaque fois, je trouve néanmoins dommage voire regrettable qu'on nous demande de statuer sur quelque chose d'aussi important sans même qu'il y ait eu une information en groupe de travail ou en commission pour nous indiquer tous les tenants et les aboutissants que le Maire vient de donner, en rentrant pourquoi pas, un peu plus dans

les détails.

Le Maire indique que ça a été présenté en commission avec tout le détail. Je réponds que je ne l'ai vu dans aucun compte-rendu. Il répond alors que c'était dans la commission de mardi dernier... Je précise que cela fait court pour s'informer. (Note du rédacteur : les informations n'étaient d'ailleurs pas à l'ordre du jour de la commission, mais un membre de notre groupe y a posé une question suite à la réception de l'ordre du jour. Et les réponses n'ont pas été aussi complètes.)

Voté à la majorité, 5 membres de notre groupe votant contre (Clémence Pique votant pour).

2- Déclassement de la propriété communale « La Giboire » — 17310 Saint Pierre D'Oléron

Considérant que le déclassement du domaine public communal verse ce bien immobilier, en cohérence avec son usage et les conditions prévues à l'article L 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, dans le domaine privé de la commune et le rend aliénable, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le déclassement de l'ensemble immobilier de La Giboire.

Voté à la majorité, 5 membres de notre groupe votant contre (Clémence Pique votant pour).

3- Cession propriété communale La Giboire — 17310 Saint-Pierre D'Oléron à La SARL CM Promotions

La propriété communale de La Giboire située sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron (17310) est en vente depuis plusieurs années.

A la suite de différents pourparlers, des promesses synallagmatiques successives ont été signées avec des acquéreurs différents. Ces dernières n'ont pas pu aboutir soit en raison des différents contentieux qui ont été engagés à l'encontre du PLU de la Commune de Saint-Pierre d'Oléron ; soit du fait de l'incompatibilité des projets avec les données du PLU approuvé ; soit du fait de la non réalisation de la promesse de vente dans les délais par lebénéficiaire. Les délibérations antérieures sont devenues caduques.

Une nouvelle proposition d'acquisition est parvenue à la commune de la part de la SARL CM PROMOTIONS dont le siège social se situe 1 Place de Chevry — 91190 Gif-sur-Yvette. La

SARL CM PROMOTIONS est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 445 374 218 R.C.S. Evry et est représentée par Monsieur CHIUMENTO Bruno, gérant, et par Monsieur MOTTOLA Serge, gérant.

La SARL CM PROMOTIONS propose d'acquérir l'ensemble immobilier de la Giboire — 17310 Saint-Pierre d'Oléron ; à savoir les parcelles cadastrées Section DX n°, 1, 2, 3 382, 385 et DW n° 1, 2, 3, 4, 12, 13, 26 et 03 pour une superficie totale de 40 871 m° au prix dedeux- cent-cinquante-mille euros (250 000.00 euros) net vendeur. Cette proposition d'acquisition n'est assortie d'aucune condition suspensive. Un compromis de vente sera signé avant l'acte authentique.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la vente des parcelles constituant « La Giboire » à la SARL CM PROMOTIONS au prix de 250.000 euros pour une surface de 40.871 m2. La valeur estimée par les domaines en date du 13 mai 2022 est de 185.000 euros.

CM-2022-11-10-4

Clémence Pique prend alors la parole pour indiquer qu'elle fait partie de la commission urbanisme qui s'est réunie mardi dernier. Elle indique avoir posé des question sur le projet de La Giboire et qu'elle a eu des réponses. Elle dit qu'elle a précisé lors de cette commission qu'elle voterait pour la vente, même si elle en regrettait le prix bas. Elle indique avoir transmis un résumé très succinct par courriel aux membres de son groupe et a indiqué qu'elle ne voterait pas contre. Elle précise que n'étant pas une girouette, elle ne changera pas d'avis aujourd'hui. Voilà donc pourquoi elle ne vote pas comme le reste de son groupe.

Yoann prend alors la parole :

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Nous l'avons dit précédemment, cette vente est, pour nous, précipitée. Et les modalités de son déroulement nous interrogent.

Comme l'avait pourtant pointé notre collègue Anne-Sophie Chazelle lors d'un conseil municipal, le flou sur la mise en vente des biens communaux est total et La Giboire n'échappe malheureusement pas à la règle. Qui pouvait savoir que le bien était en vente ? Aucune publicité réelle n'a été faite. A priori aucun panneau affiché sur place. Aucune annonce sur le site de la Mairie, les réseaux sociaux ou sur des sites dédiés consultés tant par les investisseurs professionnels que par les particuliers... Vraisemblablement aucune mission confiée à une agence immobilière ou à un office notarial. Ce n'est pas acceptable, tant en termes de transparence démocratique que d'efficacité économique. D'ailleurs, en l'absence d'une quelconque action de communication, comment la société CM Promotions, qui est en région parisienne, a-t-elle été informée de la mise en vente du bien ?

Outre l'intérêt éventuel de conserver, pour les générations futures, la propriété du site, quitte à en confier l'exploitation à un tiers privé — c'est par exemple ce que vous avez proposé de faire avec le Moulin Pelgros — nous ne pouvons qu'être surpris et même estomaqués par le prix de vente.

Bien sûr, vous allez nous dire que le montant est supérieur à l'avis des Domaines et que l'on fait peut-être même une affaire. Mais qui considère que 4 hectares sur l'Île d'Oléron, même contraints par un règlement local d'urbanisme qui restreint l'affectation du bien, peut valoir 185 000 euros ? Comment peut-on avoir une estimation des Domaines qui passe de 960 000 euros en 2016 à 185 000 euros en 2022 ? Certes, un incendie a eu lieu entre temps. Mais il n'aura échappé à personne que les prix de l'immobilier, en particulier dans les zones attractives comme le littoral, ont parallèlement flambé!

Manifestement, le prix, même fixé à 250 000 euros, est sousestimé. Oui, 250 000 euros pour 4 hectares sur l'Île d'Oléron, c'est peu ! Qui peut être d'accord avec ça ? Des agences immobilières de l'Île sont tout autant interloquées et ont indiqué être en capacité de faire des estimations du site et trouver rapidement plusieurs investisseurs. C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à la vente et de procéder à plusieurs estimations par des agences avant de prendre une quelconque décision.

Enfin, s'il fallait encore vous convaincre, la société qui se porte acquéreur n'est, sauf erreur, pas un investisseurbâtisseur-exploitant. C'est une société immobilière qui ne va faire que revendre le bien. L'achèterait-elle pour ne faire aucun bénéfice ? Personne n'y croit !

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Le Maire répond alors qu'il est surpris et qu'il pense que Yoann a des trous de mémoire sur les années qu'il a passées dans le précédent mandat où des propositions de vente ont été votées. Il indique également qu'il y a eu beaucoup d'articles dans la presse à ce moment là pour signaler cette vente et qu'il est impensable que les Saint-Juniauds n'étaient pas au courant. Il dit qu'il y avait un panneau « à vendre » sur le site de la Giboire avec le numéro du service juridique de la Mairie. Il dit que des agences de l'île ont appelé pour faire des propositions, parfois moins élevées que celle-ci. Il indique qu'il transmettra aux Domaines les réclamations de Yoann concernant leur sous-évaluation et leur possible erreur. Il ajoute qu'entre les premières estimations et aujourd'hui, il y a eu des contestations de PLU, des incendies, le PPRN classant les 3/4 du terrain en zone inondable, etc.

Yoann demande si l'avis des Domaines est juste le résumé d'un rapport plus complet dont le contenu pourrait contenir des éléments justifiant le changement du prix évalué (passage d'une estimation de 960 000 euros en 2016 à 185 000 euros maintenant). Le Maire répond que les Domaines ne donnent jamais de justification de changement d'estimation. Stéphanie Fourgeaud (la DGS) précise que la seule différence qu'ils avancent par rapport à l'estimation de 2016 est liée aux différents incendies.

Frédéric Dauvergne prend alors la parole pour dire que ce qu'il regrette, voire dénonce, c'est que le débat que nous avons aujourd'hui, avec ces éléments d'analyse, n'ait pas eu lieu avant. Il précise qu'on est des élus, que l'on représente des citoyens. Il prend acte qu'il y a eu des débats dans les commissions lors des mandats précédents, mais il indique que pour sa part il n'est élu que depuis 2020 et qu'il avait envie de connaître ce dossier. Il ne le connaît que depuis qu'on a reçu, il y a une semaine, les délibérations de ce conseil. Il précise que si l'histoire de ce site est connue dans la presse, les conditions de la vente ne sont pas publiques. Nous ne savons pas où est publiée l'annonce. Il rappelle que nous sommes des élus et que nous nous devons d'avoir une analyse et de pouvoir donner des réponses à nos concitoyens qui s'interrogent, et qu'il n'est pas normal de les avoir le soir du conseil municipal. Nous sommes tous interloqués par le montant, mais il dénonce de ne pas avoir eu les informations.

Pierre Allard indique que c'est un dossier qui a été traité par le précédent conseil municipal, dans lequel figurait Yoann Balestrat qui aurait pu répondre à ces interrogations. Frédéric répond qu'il ne peut pas s'interroger sur un dossier dont il a pris connaissance il y a une semaine. Depuis 2 ans, il y avait largement le temps de faire une commission ou un groupe de travail pour informer les nouveaux élus. Le

Maire indique qu'on ne va pas ré-expliquer les dossiers qui durent pendant plusieurs années à chaque changement de conseil. Frédéric répond que ce sont peut-être des habitudes à changer, justement.

Yoann, en réponse aux critiques sur son manque de mémoire, répond qu'il y a une différence entre un projet concret de vente et un principe de mise en vente. Et c'est effectivement une délibération de principe de mise en vente qu'il avait votée, en partie en raison de la discipline de groupe (note du rédacteur : et sans qu'il y ait eu même à cette époque un groupe de travail spécifique...), en 2015, dans laquelle il n'y avait ni prix, ni conditions, ni acquéreur, ni projet concret (voici la délibération adoptée le 18 mars 2015). Yoann s'interroge également sur le projet de l'acquéreur… Ce n'est pas un investisseur-bâtisseur. Vendre un terrain à un intermédiaire pour que lui le revende après, certainement plus cher, prive la collectivité d'un montant substantiel. Yoann indique que les agences peuvent faire des estimations pour moins de 200 euros. En faisant faire une estimation à des agences locales, cela permettrait de s'assurer que le prix de vente fixé aujourd'hui est conforme au prix du marché, y compris pour un bien dont la destination est contrainte par le PLU (« village de vacances »).

Voté à la majorité, 5 membres de notre groupe votant contre (Clémence Pique votant pour).

Aide à la destruction des frelons asiatiques

Par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2016, il a été instauré une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particulier de la commune. Il nous est demandé de valider, au titre de l'année 2022, le versement des aides aux personnes physiques qui en ont fait la demande. La somme totale de ces différentes aides s'élève à 810,05 euros.

Plus de détail dans le document ci-joint : CM-2022-11-10-5

Frédéric demande s'il y a une recrudescence ou pas. La réponse est que le nombre est globalement en baisse, mais que l'apparition des frelons se fait plus tard dans l'année.

Voté à l'unanimité

Mandat spécial Congrès de l'association des Maires de France

Il est demandé de valider un mandat spécial pour Madame Esther Rasoa Fenosoa et Madame Julia Sebbah afin qu'elles se rendent au congrès des Maires du 22 au 24 novembre à Paris, en remboursant l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement, sur la base des dépenses réelles qui auront été réalisées.

Pour les mêmes raisons que l'an dernier pour Thierry Granet pour le même congrès, et comme nous l'avons détaillé dans notre article « <u>Indemnités</u>

<u>des élus : que les choses soient claires !</u>« , nous nous abstenons sur cette délibération, ne souhaitant pas nous opposer à ce déplacement mais ne pouvant pas en accepter les modalités de prise en charge.

Je prends la parole :

Mes chers collègues,

Comme l'an dernier, vous ne serez pas surpris de voir que notre groupe s'abstient sur cette délibération. En effet, nous ne nous opposons pas sur le déplacement, mais, en accord avec notre positionnement depuis le début de ce mandat, nous nous opposons aux modalités de prise en charge.

Je ne reviendrai pas sur les détails sur ce sujet, nous l'avons maintes fois expliqué et nous avons même publié un article expliquant notre position, ce n'est pas le sujet de mon intervention.

Je souhaitais cependant revenir sur un point. Lors des précédents votes sur ce type de mandats spécial, nous avions demandé que des comptes-rendus, même succincts, de ce qui avait été vu, dit ou entendu lors de ces déplacements soient diffusés aux membre de ce conseil. Nous réitérons donc cette demande en espérant avoir un retour de ces déplacements.

Merci.

Le Maire répond qu'ils nous feront parvenir les documents fournis lors de ce congrès qui reprennent l'AG et quelques interventions de ministres.

Esther Rasoa-Fenosoa a ensuite pris la parole pour indiquer qu'avec sa collègue, elle feront de leur mieux pour faire le nécessaire.

Voté à la majorité, 5 membres de notre groupe s'abstenant (Clémence Pique votant pour, sans cohérence avec ses positionnements précédents sur le sujet).

Nomination coordonnateur communal de l'enquête pour le recensement de la population 2023

Comme chaque année, nous sommes dans l'obligation de nommer le coordonnateur communal chargé de mettre en place l'organisation permettant la réalisation du recensement sur le territoire communal. Ses tâches sont les suivantes :

- mettre en place l'organisation du recensement
- mettre en place la logistique
- organiser la campagne locale de communication
- assurer la formation de l'équipe communale
- assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs

Il nous est demandé d'autoriser le Maire à procéder par arrêté municipal à la désignation d'un coordonnateur de recensement et de son suppléant, agents titulaires de la commune, chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2023. Ces deux nominations concerneront respectivement Mme Catherine Guillon et Mme Nathalie Valade.

Voté à l'unanimité.

Délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur avec chaufferie biomasse de Saint-Junien — Saisine de la commission consultative des services publics locaux

> La commune est compétente en matière de création de réseaux publics de chaleur, et entend instituer ce nouveau service public sur son territoire, dans la cadre de ses actions de politique énergétique et de développement durable.

> L'intérêt de cette installation est de substituer du bois (plaquettes forestières déchiquetées) à une majorité de gaz naturel utilisé actuellement pour chauffer des bâtiments et produire de l'eau chaude sanitaire, etant entendu qu'il existe des filières locales de fourniture de plaquettes.

On rappellera par ailleurs que les prix actuels du gaz naturel font l'objet de variations extrêmement importantes, la conjoncture actuelle et notamment la guerre en Ukraine induisant la hausse.

Ce type d'infrastructures peut bénéficier de subventions publiques (« Fonds Chaleur »de l'ADEME). Trois zones de forte consommation potentielle ont été identifiées :

- Zone «Bellevue » au nord avec le centre aqua-récréatif et le lycée P. Éluard.
- Zone « centre hospitalier » regroupant le bâtiment principal Roland Mazoin et ses bâtiments annexes.
- Zone « boulevard de la République et centre-ville »

regroupant plusieurs bâtiments communaux ainsi que le collège Paul Langevin

Deux scenarios A et B ont été étudiés (les deux premières zones ou les trois zones). Le scénario B est privilégié.

Après examen de différentes possibilités avec les élus de la ville et les services techniques, la parcelle cadastrée AX 81 appartenant à la ville est apparue la plus adaptée pour accueillir la future chaufferie. Elle est située entre les zones « Bellevue » et « centre hospitalier ».

Pour réaliser ce projet, il est envisagé de lancer une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions des article L.3100-1 et suivants du Code de la commande publique et desarticles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, en vue de la passation d'une convention de délégation de service public.

La présente délibération vise à saisir à cet effet la CCSPL conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

Les détails de la délibération et le rapport sur le principe de la délégation sont dans le document ci-dessous :

CM-2022-11-10-6

Intervention de Nathalie :

Chers collègues,

Energie citoyenne approuve la décision sur le principe de délégation de service publique concernant le projet de chaufferie municipale.

Même si nous approuvons la décision d'aller vers un système d'énergie renouvelable pour remplacer l'existant, nous devons garder à l'esprit que cette énergie n'est pas inépuisable et qu'elle a un impact sur notre environnement.

De ce fait, il ne faut pas oublier d'améliorer — et il aurait même fallu commencer par cela — l'enveloppe thermique des bâtiments concernés : hôpital, gymnases, collèges, lycée… comme le préconise l'ADEME, dans toute rénovation énergétique afin de réduire le besoin et de dimensionner au juste nécessaire la chaufferie.

Il ne vous a pas échappé que les prix des pelets et les plaquettes de bois sont indexés sur le cours des énergies fossiles. La première des économies d'énergie est donc celle qui n'est pas consommée.

De ce fait, nous aimerions savoir s'il y aura une opération d'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments concernés par ce réseau de chaleur, sinon se borner seulement à changer de système ne changera rien à notre impact sur le réchauffement climatique et la pression exercée sur les milieux.

2ème point: quel sera le devenir des déchets produits et quel sera le coût de leur élimination ?

3ème point : y a-t-il eu une réflexion sur les nuisances sonores, les fumées, et les impacts induits par la circulation des camions pour alimenter l'installation, au vu de l'emplacement retenu ?

Je vous remercie, chers collègues, pour votre attention.

Pierre Allard répond que pour le lycée et l'hôpital, les travaux ne sont pas à la charge de la commune, mais les collectivités concernées ont mis en route des travaux d'isolation. Pour les bâtiments communaux, des travaux ont également été commencés et ne sont pas finis. Il précise également que la règlementation sur les déchets et les nuisances est très stricte et que cela sera imposé au prestataire dans des conditions très cadrées. Je demande alors des précisions sur le point 3, le passage des camions. Il nous est répondu que c'est prématuré dans le projet, mais que ces questions ont déjà été envisagées, et qu'on parle de 2 à 3 camions par semaine, avec des pics avec 1 camion par jour dans les périodes les plus froides. Cette délibération n'est que le début du projet qui ne verra le jour que si la commission consultative des services publics locaux valide le principe de délégation de service public.

Yoann indique que nous soutenons complètement le projet mais demande si l'emplacement envisagé pour la chaudière est définitif. Nous voulons en effet nous assurer que cela sera fait en prenant en compte les éventuelles nuisances pour les citoyens habitant à proximité. Il lui est répondu que rien n'est définitif.

Lucien Coindeau prend la parole pour demander s'il y aura une clause de responsabilité de la commune pour le retour sur investissement sur 25 ans (prenant comme exemple le cas où l'hôpital ou le lycée venaient à disparaître durant ces 25 ans). Pierre Allard répond qu'il y a plus de

chances que le prestataire disparaisse avant l'hôpital ou le lycée. Ces points juridiques seront abordés ultérieurement, avec le futur délégataire.

Eliane Croci indique que les normes en termes de déchets et de nuisances, y compris les fumées, sont extrêmement strictes et que sur les sites qu'ils ont visité, le voisinage ne semblait pas du tout gêné.

Nathalie relance sur l'isolation de l'hôpital en demandant au Maire si, en tant que président du conseil de surveillance, il peut appuyer ces projets de travaux. Ce dernier répond que ce qui freine le plus, c'est généralement l'ARS...

Voté à l'unanimité

Engagement partenarial entre la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, la Commune de Saint-Junien, le CCAS, la DDIFP de la Haute-Vienne et le service de gestion comptable de Saint-Junien

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, la Commune de Saint-Junien, son CCAS, al Direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Haute-Vienne et el service de gestion comptable de Saint-Junien (SCG) souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Considérant l'état des lieux réalisé par les partenaires et la réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes qui ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuels et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Considérant que les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière ed gestion publique locale:

- Axe 1: Faciliter el travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges
- Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer

les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses

- Axe 3: Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable
- Axe 4 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables

La proposition de convention est ci-jointe : $\underline{2022-092-1}$ — Convention EP SGC

Voté à l'unanimité

Accords-cadres de fourniture de denrées alimentaires pour le fonctionnement du restaurant scolaire municipal — actes modificatifs

Il est proposé de valider les modifications à l'accord cadre tels que décrits dans la délibération ci-dessous :

CM-2022-11-10-3

Voté à l'unanimité

Commissions municipales

Suite à la démission d'Anne Sophie Chazelle et de son remplacement par Frank Bernard, il convient d'opérer les remplacements nécessaires dans le cadre des compositions des commissions. De légères modifications ont également été apportées. (Note du rédacteur : l'ensemble des modifications a été reprise sur notre page des commissions.)

CM-2022-11-10-7

Voté à l'unanimité

Délégations représentations

Comme précédemment, la suite des modifications :

CM-2022-11-10-8

Voté à l'unanimité

Vente de ferraille sur les sites de la commune

Proposition de revendre la ferraille récupérée et non utilisée par les services techniques à une société spécialisée (entreprise Henault) aux cours en vigueur pour un montant total de 120 euros.

Voté à l'unanimité

Remerciements

Remerciements envoyés à la Mairie :

- Le Comité Départemental de Basket-Ball de la Haute-Vienne remercie la municipalité pour le prêt du gymnase des Charmilles.
- La Route dans les Rétros remercie la municipalité pour le soutien et l'accueil réservés pour la manifestation « Les machines à remonter le temps ».
- Le collectif d'organisation de la rue Gauguin remercie la municipalité pour le prêt de matériel pour l'organisation de la fête des voisins.
- Prévention MAIF remercie la municipalité pour le prêt de la salle des congrès.
- Atelier Théâtre Garance remercie la municipalité pour une subvention.
- Histoires de laines remercie la municipalité pour une subvention.
- Loccasedelire remercie la municipalité pour une subvention.
- UNA OUEST 87 remercie la municipalité pour une subvention.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions - 1

Suite des décisions distribuées le jour même : Decisions-2

Ouestions Diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 20:00.

Articles récents

- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025
- Faisons du projet LiCHEN une opportunité pour tout notre territoire !
- Agir contre les déserts médicaux, une urgence de santé publique

Archives

- <u>juin 2025</u> (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)

- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- <u>janvier 2025</u> (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- <u>novembre 2024</u> (4)
- juin 2024 (3)
- <u>mai 2024</u> (1)
- <u>avril 2024</u> (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- <u>décembre 2023</u> (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- <u>juin 2023</u> (1)
- mai 2023 (2)
- <u>avril 2023</u> (3)
- mars 2023 (1)
- <u>février 2023</u> (2)
- <u>janvier 2023</u> (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- novembre 2022 (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- <u>juillet 2022</u> (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- avril 2022 (2)
- mars 2022 (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- <u>décembre 2021</u> (1)
- novembre 2021 (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- mai 2021 (2)
- <u>avril 2021</u> (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- <u>décembre 2020</u> (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- octobre 2020 (3)
- <u>septembre 2020</u> (1)
- <u>juillet 2020</u> (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- <u>mai 2020</u> (1)
- <u>avril 2020</u> (1)

Méta

• Connexion

- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

Rechercher



- <u>Politique de confidentialité</u>
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- <u>X</u>
- <u>RSS</u>